

DOSSIER D'ENREGISTREMENT CENTRE DE TRI DE LA SPL TRI-O Commune de Masseube (32)

PJ n°9 : Usage futur pour mise à l'arrêt définitif de l'installation



setec
énergie environnement

REVISIONS

Version	Date	Description	Auteurs	Relecteur
1	07/12/2022	Première émission	O. GENTILHOMME (SEE)	G. LE DEODIC (SEE)
<hr/>				
<hr/>				
<hr/>				

COORDONNEES

Siège social	Responsable d'affaire
--------------	-----------------------

setec énergie environnement

Immeuble Central Seine
42 - 52 quai de la Rapée - CS 71230
75583 PARIS CEDEX 12
FRANCE

Tél +33 1 82 51 55 55
Fax +33 1 82 51 55 56
environnement@setec.fr
www.setec.fr

Gwenaëlle LE DEODIC

Chef de projet

Immeuble Central Seine
42 - 52 quai de la Rapée - CS 71230
75583 PARIS CEDEX 12
FRANCE

Tél +33 1 82 51 46 51
Mob +33 6 10 77 90 73
gwenaëlle.ledeodic@setec.com

Table des matières

1. Usage futur du site.....	4
2. Annexe 1	5
3. Annexe 2	7

1. USAGE FUTUR DU SITE

Trois mois minimum avant sa cessation d'activité, la SPL TRI-O enverra au préfet un dossier présentant les modalités d'arrêt de ses activités. L'objet de ce dossier est de présenter toutes les mesures et disposition qui permettront de rétablir l'état initial du site et de garantir la préservation de l'environnement.

La SPL TRI-O procédera à l'élimination des déchets de collecte sélective, à la mise en sécurité des installations et la suppression de tout risque sur le site (incendie, pollution, etc.).

En cas d'arrêt du centre de tri, la SPL TRI-O restera propriétaire du site et seuls demeureront les bâtiments et les aménagements extérieurs. En fonction de leur état et de la demande de la commune, les bâtiments et les infrastructures seront conservés ou démantelés. Tous les matériels présents sur le site et nécessaires aux opérations de tri des déchets seront évacués. Les équipements et l'ensemble de l'installation seront mis en sécurité. Aucun déchet, ni aucun produit de quelque nature que ce soit ne restera stocké sur le site. Le nettoyage des installations sera assuré afin d'être sûr qu'aucune substance dangereuse pour l'environnement ne soit conservée sur le site.

Le site sera laissé dans un état tel qu'il ne s'y manifestera aucun danger ou inconvénient pour la santé, la sécurité des personnes et l'environnement.

Les annexes suivantes présentent :

- Annexe 1 : Le courrier adressé au Maire avec l'avis de condition de remise en état du site
- Annexe 2 : Le courrier d'avis du Maire

2. ANNEXE 1



Monsieur le Maire
Mairie de Masseube
Place François Mitterrand,
32140 Masseube

A Masseube, le 23/11/2022

Objet : Demande d'avis sur les conditions de remise en état du projet de nouveau centre de tri de collectes sélectives, projeté sur la commune de Masseube, lors de l'arrêt définitif de l'installation

Monsieur le Maire,

La SPL TRI-O porte un projet de Conception/Construction d'un nouveau centre de tri de collectes sélectives ainsi que l'exploitation / Maintenance de cette installation. L'ensemble des installations projetées se situent sur le territoire de la commune de Masseube, sur les parcelles AN 9p2 et AN p10, et bénéficiant d'un accès direct sur la départementale D929 par l'avenue Jules Duffort.

Notre projet consiste à traiter 35 000 tonnes par an de déchets issus de collectes sélectives.

Cette demande d'autorisation est motivée par la volonté de mettre en place un outil de tri des collectes sélectives performant sur le territoire.

Ce présent courrier a pour but de solliciter votre avis sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif du site conformément aux exigences du Code de l'Environnement dans son article D181-15-2.

Après cessation de l'activité, seuls demeureront les bâtiments et les aménagements extérieurs. En fonction de leur état et de la demande de la commune, les bâtiments et les infrastructures seront conservés ou démantelés. Tous les matériels présents sur le site et nécessaires aux opérations de tri des déchets seront évacués. Les équipements et l'ensemble de l'installation seront mis en sécurité. Aucun déchet, ni aucun produit de quelque nature que ce soit ne restera stocké sur le site. Le nettoyage des installations sera assuré afin d'être sûr qu'aucune substance dangereuse pour l'environnement ne soit conservée sur le site.

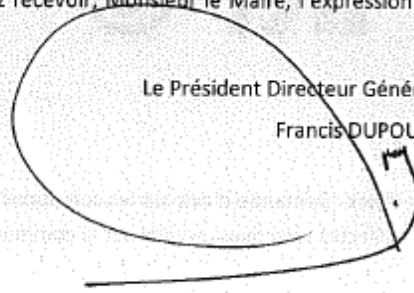
Le site sera laissé dans un état tel qu'il ne s'y manifestera aucun danger ou inconvénient pour la santé, la sécurité des personnes et l'environnement.

Cet avis sera ensuite intégré, conformément à la réglementation, au sein du Dossier de Demande d'Enregistrement que nous déposerons auprès de Monsieur le Préfet du Gers. Conformément au code de l'environnement, cet avis sera réputé émis à défaut de réponse dans un délai de quarante-cinq jours suivant votre saisine.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, vous permettant de motiver votre avis en toute connaissance de causes.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, veuillez recevoir, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Président Directeur Général,
Francis DUPOUEY



3. ANNEXE 2

Mairie
de
MASSEUBE



DÉPARTEMENT DU GERS

Masseube, le 30 novembre 2022

Monsieur le Président de la SPL TRI-O
32140 MASSEUBE

Monsieur le Président,

J'ai pris connaissance des conditions de remise en état du centre de tri de collectes sélectives, projeté sur la commune de Masseube, lors de l'arrêt définitif de cette installation et je porte à votre connaissance que j'émet un avis favorable à cette proposition.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à ma parfaite considération.



Roger BREIL

Maire de Masseube



www.setec.fr

Paris

Immeuble Central Seine
42-52 quai de la Rapée
CS 71230
75583 PARIS CEDEX 12
FRANCE

Tél +33 1 82 51 55 55

Lille

2 rue du Priez
59000 LILLE
FRANCE

Tél +33 3 28 38 17 87

Lyon

Immeuble le Crystallin
191-193 cours Lafayette
CS 20087
69458 LYON CEDEX 06
FRANCE

Tél +33 4 27 85 49 56

Nantes

L'Acropole
1 allée Baco
44000 NANTES
FRANCE

Tél +33 2 44 76 63 30